

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

L'Industrie dans l'économie du Canada français

PAR

OLIVAR ASSELIN

EN APPENDICE :

L'ACHAT CHEZ NOUS



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1938

PUBLICATIONS DE L'É. S. P

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire	Arthur SAINT-PIERRE
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 ^e édition, 1913)	S. S. LÉON XIII
15. L'Encyclique « Rerum novarum »	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. Contre l'alcool	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
24. Le Clergé et les études sociales	XXX
30. L'Utopie socialiste — I	DOMBRAY-SCHMITT
31. Le Val des Bois	R. P. DALY, C. SS. R.
33. Les Ecoles maternelles	Arthur SAINT-PIERRE
36-37. Le Devoir social	Arthur SAINT-PIERRE
38. L'Utopie socialiste — II	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
39. Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique	R. P. TRUDEAU, O. P.
40. Les Syndicats socialistes et neutres	R. P. GONTHIER, O. P.
46. A propos d'immunités	R. P. RUTTEN, O. P.
48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
51. Les Avantages de l'agriculture	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur	Anatole VANIER
55. Le Comptoir coopératif	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. Le Clergé et les œuvres sociales	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
60. L'Esprit chrétien dans la famille et la société	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves	Abbé Edmour HÉBERT
76. Nos errements agricoles	E. S. P.
86. Le Problème social et sa solution	Afred CHARPENTIER
87. Les Semaines sociales	Antonio PERRAULT
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
91. L'Action sociale	Edouard MONTPETIT
92-93. La Grève et l'enseignement catholique	Mgr L.-A. PÂQUET
94. Programme d'action sociale	Abbé Emile CLOUTIER
96. L'Organisation professionnelle	Abbé Edmour HÉBERT
97. Syndicats patronaux	XXX
100. Le Salaire	Wilfrid GUÉRIN
102. La Question des chemins de fer	E. S. P.
103. Les Caisses Desjardins: œuvre sociale	E. S. P.
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	Mgr Eugène LAPOINTE
106. Réformes scolaires	J. W.
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie	E. S. P.
108. La Gaspésie	Olivier CARIGNAN
110. La Société catholique de Protection	Paul CHARTIEZ, S. J.
111. Le Problème des narcotiques au Canada	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
112. Le Charbon au Canada	Abbé Edmour HÉBERT
113-114. Le Nord qui s'ouvre	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière	Dr Joseph GAUVREAU
116-117. Dans les chantiers	Gérard TREMBLAY
118. La Mortalité infantile	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
120-121. Le Chômage	S. G. Mgr LAFLECHE
122. L'Eucharistie et la question sociale	E. S. P.
124. Le Patriotisme	Charles GAGNÉ
125. L'Apprentissage	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
126-127. Notre problème agricole	Abbé Arm. BEAUREGARD
128. Les Forces hydrauliques	Georges BOUCHARD
129. L'Art ménager	Georges BOUCHARD
130. Le Domaine rural canadien	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
131. Les Paysans de France	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	G.-E. MARQUIS
133-134. Pour et contre le tabac	XXX
135. Vers l'émancipation économique	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec	G.-E. MARQUIS

No 296

L'Industrie dans l'économie du Canada français¹

HM
31
E34
W.296
1938

par **Olivar ASSELIN**

CHARGÉ de traiter devant vous la question de l'industrie, je ne crois pas aller à l'encontre de l'esprit de cette réunion en le faisant surtout au point de vue canadien-français.

Il y a certes des points où les intérêts propres de notre peuple dans cette question s'accordent avec ceux du Canada anglais, et vous ne manquerez pas de les discerner sans que j'y appuie autrement; mais dans la mesure où la situation économique des deux groupes importe à la réalisation de leurs destinées respectives, leurs façons respectives de l'envisager doivent différer comme leur histoire, comme leurs tendances politiques, comme leurs besoins intellectuels et moraux. D'ailleurs, nos concitoyens anglais toléreront d'autant plus volontiers ce particularisme de notre part qu'ils en usent plus largement pour leur compte et que, par le souci d'utilité sociale qui l'inspire, il pourrait tout aussi bien, dans certains cas, leur fournir des exemples dignes d'imitation. On ne voit pas, par exemple, ce qu'ils pourraient nous reprocher si nous jugions un jour à propos d'adopter, dans la limite du possible et avec les modifications impératives, leur politique d'exploitation hydro-électrique.

1. Ce travail a été présenté à la Semaine sociale de Saint-Hyacinthe, en 1928. D'une remarquable valeur et d'une actualité toujours vive, plusieurs ont exprimé le désir qu'il fût publié en brochure, afin de lui donner une plus large diffusion. Nous sommes heureux, l'autorisation nécessaire obtenue, de nous rendre à cette demande. (NOTE DES ÉDITEURS.)

Depuis quelques années, dans le Canada français, la question économique préoccupe un peu tout le monde. Chacun comprend que si elle ne prime pas toutes les autres et qu'il lui faille, par exemple, se subordonner à certain ordre moral dont la clef de voûte est l'idée religieuse, son règlement n'en aura pas moins une portée considérable sur notre avenir politique, social, intellectuel, voire religieux. Qu'elle ne soit pas encore en voie de solution, il faut certes en accuser pour une part le vice foncier de notre caractère: un individualisme congénital que le contact quotidien avec les Anglais et les Américains vient encore accentuer par les apostasies plus ou moins avouées, plus ou moins conscientes, qu'il engendre. Mais à cette cause s'en ajoute une autre, qui est la manifeste insuffisance de notre enseignement public en l'espèce. « Enrichissons-nous » est facile à dire. Crier à ses concitoyens, même sur les toits, que la richesse bien utilisée est une puissance, ne fatigue pas l'intelligence et requiert en notre siècle peu de courage moral. Ce que l'on aimerait à connaître, ce sont les moyens, c'est la manière. Les moyens, parce que ceux que nous avons employés jusqu'ici ne nous ont guère réussi, du moins en tant que collectivité. La manière, parce qu'il serait relativement facile de démontrer que certains procédés d'enrichissement matériel peuvent très bien marcher de pair avec l'affaiblissement des sentiments les plus nobles, et même y contribuer.

Tant qu'il n'existera pas chez nous, sur le terrain de l'organisation économique, un mouvement d'ensemble capable d'écraser les résistances individuelles ou d'en neutraliser la malfaisance, les conséquences du régime actuel iront s'aggravant. Mais tout mouvement d'ensemble sera lui-même impossible tant que nos hommes dirigeants hésiteront entre des programmes d'action inconciliables, et que la question économique n'aura pas pris dans leur

esprit la place qu'il lui faut, sous l'angle qu'il faut. Et par « l'angle qu'il faut », entendons encore une fois celui de notre intérêt, sous la seule réserve de l'intérêt général du pays. Vouloir astreindre le monde entier aux mêmes lois économiques est une niaiserie. Vouloir, dans les bornes d'un même pays, appliquer les mêmes régimes économiques à toutes les époques sans tenir compte de la variation des circonstances, est une autre niaiserie. S'il y a un peuple qui en cette matière doive se méfier des leçons stéréotypées, des formules passe-partout, régler son jeu au jour le jour sur celui de l'adversaire ou du concurrent, c'est bien le nôtre. Ma contribution au déploiement de bonnes volontés marqué par les Semaines sociales sera modeste. Peut-être ne sera-t-elle pas inutile si elle incite nos éducateurs à chercher ailleurs que dans les manuels démodés de la falote école libérale les principes d'une politique économique à l'usage du Canada français.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'indépendance économique? Y a-t-il là un idéal, je ne dirai pas désirable, mais simplement réalisable? Il a pu exister des âges où la frugalité des mœurs et la simplicité des exigences matérielles permettaient à certains peuples de se suffire à eux-mêmes. Ils sont révolus. A notre époque, l'interdépendance est la règle inévitable, et pour s'en rendre compte il suffit de jeter un regard autour de soi : sans les échanges avec l'étranger, que serait la vie? Et comme, en l'espèce, la précision des termes a son importance, on me permettra de proposer en passant au Canada français, comme objectif économique, au lieu de l'indépendance, l'égalité.

Indépendance, égalité, chacun de nous sait cependant de quoi il retourne, et quelque nom qu'on donne à la chose nous n'en serons ni plus loin ni plus près. Dans une étude publiée par l'*Action canadienne-française* (alors *Action française*) à l'occasion du soixantième anniversaire de la Confédération, et qui est, je crois, la première du

genre qu'on ait tentée chez nous, j'ai établi que la richesse totale du Canada français ne pouvait s'évaluer à plus d'un septième de celle du pays. Nos ancêtres, au lendemain de la conquête, n'étaient pas riches, on l'a assez répété pour que nul aujourd'hui n'en ignore. Mais la plupart des émigrés anglais sont-ils arrivés plus riches au Canada, et au contraire n'avions-nous pas sur eux, pour compenser l'insuffisance du crédit, le très grand avantage d'une plus longue possession du sol ? Que la richesse portée au-delà d'une certaine limite ne fait pas le bonheur, je le sais bien. Qu'une répartition plus équitable de la richesse entre ses nationaux puisse consoler un peuple d'en posséder comme collectivité une somme moins considérable, j'en conviens encore. Mais sommes-nous bien sûrs que le Canada français possède ou soit en train de s'assurer ces compensations ? Le développement industriel du Québec, par exemple, n'a pris son plein essor que d'hier, et déjà il semble réglé pour l'éternité que partout ce sera nous qui tournerons la meule et l'Anglais ou l'Américain qui empochera la mouture. Pour nous, le commerce pouvait attendre, mais l'industrie ne le pouvait pas. Or, en même temps qu'on créait une école supérieure de commerce, du reste excellente, on s'est empressé de vendre, quelquefois de donner, à l'étranger, les richesses naturelles les plus facilement exploitables, de peur sans doute qu'il en restât quelque chose pour les enfants du sol lorsque ceux-ci auraient la compétence technique et les ressources pécuniaires nécessaires pour les exploiter. Imprévoyance ordinaire des gouvernements démocratiques ? Asservissement intéressé des gouvernants aux visées de la ploutocratie ? Comment prétendre, en tout cas, que nous jouissions de l'égalité économique chez nous, dans notre propre maison, quand n'importe quel groupe de capitalistes étrangers peut, moyennant quelques milliers de dollars, faire inscrire par nos législateurs, sur la carte de

vieilles régions françaises, des *Shawinigan Falls* et des *Riverbend*? La vérité, c'est que malgré d'incontestables succès individuels nous devenons chaque jour plus pauvres par comparaison avec le Canada anglais. Un compatriote qui ne manque pourtant ni de culture intellectuelle ni, à beaucoup d'égards, de bon sens, mais qui a le malheur d'être orfèvre comme M. Josse, constatait récemment en ma présence, avec orgueil, que l'actif de la Banque Canadienne Nationale égale aujourd'hui celui qu'avait il y a trente ans la *Bank of Montreal*. N'eût-il pas plutôt incliné à l'humilité en réfléchissant que la *Bank of Montreal*, la *Royal Bank* et la *Canadian Bank of Commerce* ont en 1928 un actif global quinze fois plus considérable que celui des deux banques Canadienne et Provinciale réunies? Nous avons marché, et comment certes aurions-nous pu rester stationnaires? Mais durant la même période les autres avançaient deux fois plus vite. Est-ce à dire que la partie soit irrémédiablement perdue? que la seule attitude qui nous convienne désormais, si nous voulons sauvegarder au moins notre dignité, soit celle du loup blessé

qui se tait pour mourir
Et qui mord le couteau de sa gueule qui saigne?

Quant à moi, je ne le crois pas. Et puisqu'on m'a prié de traiter plus particulièrement de l'industrie, je vous dirai comment, à mon humble avis, nous pouvons encore parvenir dans ce domaine à une égalité relative.

Nous nous demandions tantôt: qu'est-ce que l'indépendance économique? N'y aurait-il pas lieu de se demander maintenant: qu'est-ce que l'industrie? Nos concitoyens anglais ont en ces matières des canons qui ne sont pas tout à fait les nôtres. Leurs journaux financiers contiennent ordinairement une mercuriale des subsistances ou, comme ils disent, des *commodities*, qu'ils utilisent comme baromètre de la prospérité publique: or, tandis que la

baisse générale des articles de nécessité ou de simple convenance nous apparaîtrait plutôt comme un bien, ils interprètent ce même phénomène comme un malheur. Tendance naturelle d'un peuple qui confond avec la prospérité générale celle de quelques privilégiés. Conception économique de la société qui n'était jusqu'à ces dernières années celle d'aucun pays véritablement chrétien. De même, quand ils parlent de l'industrie, soit pour la recommander à la bienveillance des gouvernements, soit pour quelque autre motif, nos concitoyens anglais en général n'appliquent ce terme qu'aux grandes entreprises de transformation ou de fabrication où la machine et le capital jouent le premier rôle, et non pas, comme il semble qu'on devrait faire, à toute entreprise visant à la création de richesses matérielles par le travail combiné du cerveau et de la main. Pour eux l'agriculture n'est pas une industrie. Pour eux le fabricant de beurres ou de fromages n'est un industriel qu'à partir du moment où il affiche dans les « p'tits chârs » que son produit est le meilleur du monde et que « la saveur en est la preuve » (!!!) *The test is in the taste...* A leurs yeux, le travailleur du sol est un manant créé et mis au monde pour vendre ses produits au prix coûtant à de beaux messieurs qui lui vendront les leurs à 100% de bénéfice. Les aciers, les caoutchoucs, les cotonnades, ont droit à la protection douanière: le maraîcher qui demande la même protection pour ses melons, ses échalotes, ses endives, fait pouffer de rire. Conçoit-on seulement pareille audace? Pourtant l'agriculture produit encore, à elle seule, 40% de toute la richesse qui se crée chaque année au Canada. Comme ce fut la première occupation de notre peuple et que c'est à elle qu'il doit d'avoir conservé malgré tout, avec l'existence politique, une aisance matérielle relative, le premier point à examiner, quand nous traitons de l'industrie, c'est de savoir si celle-là — car c'en est une, et la plus impor-

tante comme la plus honorable de toutes — ne pourrait pas nous rapporter bien davantage.

Chose remarquable, depuis que la fabrication mécanique des beurres et fromages s'introduisit en notre province il y a quarante-cinq ans, la seule spécialité agricole de quelque importance qui s'y soit établie est la culture des tabacs. Le ministre qui, en faisant siennes les intelligentes initiatives de son subalterne, M. Gigault, avait doté la province de l'industrie laitière, l'honorable M. Louis Beaubien, dut se retirer de la scène politique sous les huées de la classe agricole intoxiquée de rhétorique basochienne, et quant à la culture du tabac, qui devait enrichir plusieurs comtés canadiens-français, ce fut un homme de la politique fédérale, l'honorable M. Brodeur, alors ministre de l'accise, qui la propagea, sous l'inspiration d'un fabricant de cigares montréalais, M. Fortier, sans que le ministère de l'agriculture de la province de Québec prit part active au mouvement. La culture du tabac continue d'être payante, malgré une tendance visible à s'endormir sur les résultats acquis. Il n'en est malheureusement pas ainsi de l'industrie laitière. La concurrence toujours plus vive de dix pays différents sur le marché anglais — à vrai dire notre unique débouché — fait que nos beurres et nos fromages se vendent depuis 1919 à peine un tiers ou un quart de plus qu'avant la guerre, tandis que le matériel de ferme, les engrais et le reste coûtent le double au propriétaire de troupeau laitier. Vingt ans encore de ce régime, et la spécialité qui fut pendant quarante ans le soutien de notre agriculture l'aura fait choir dans la plus grande détresse. L'adoption de certaines cultures spéciales nous ouvrirait de nouvelles sources de prospérité. M. Esdras Minville a signalé que le sol et le climat de la Gaspésie seraient particulièrement propices à la culture du lin, jadis si répandue en notre pays: question à étudier. J'entends dire de divers côtés que dans certaines régions

de la province de Québec l'élevage du mouton serait profitable, malgré la durée des hivers et le coût conséquemment élevé de l'hivernement. Personnellement je n'en sais rien. Je sais seulement que le mouton n'est pas une bête à bouche fine, je tiens de spécialistes que pour les usages les plus courants les laines canadiennes se comparent avantageusement avec celles d'Argentine et d'Australie, et j'incline à croire que le mouton canadien, du moins en notre province, fournirait une meilleure viande de boucherie. En tout cas, question à étudier. L'apiculture n'en est chez nous qu'à ses débuts. Si l'élevage de la volaille ne rapporte pas davantage, c'est peut-être qu'on n'y apporte pas en général les connaissances et les soins voulus. Il y a cent contre un à parier que le petit royaume du frère Wilfrid, à Oka, s'exploite à bénéfice; mais le frère Wilfrid ni ses auxiliaires n'ignorent rien des secrets du gavage et du chaponnage, et on peut acheter les produits de leur industrie (car, encore une fois, c'en est une) les yeux fermés, sans risquer de s'y casser les dents. La zone des cultures maraîchères, autour des grandes villes, s'étendrait sensiblement avec un minimum de protection douanière pour certains produits, l'adoption plus générale de certaines spécialités comme l'asperge et l'aubergine, et surtout la mise en conserves de certains légumes et de certains fruits aux époques de grande abondance, c'est-à-dire de dépréciation. Mais il est une autre branche de l'industrie agricole qu'on s'étonne de ne pas voir pratiquée chez nous sur une grande échelle: c'est la culture de la pomme et la fabrication du cidre. La Commission des liqueurs de la province de Québec (de l'anglais *Liquor commission*, naturellement) a vendu l'année dernière pour une vingtaine de millions de dollars d'alcools, vins compris. Les brasseries ont enregistré un chiffre de vente global de \$13,000,000 environ. Si l'on en juge par les

rapports de certaines d'entre elles à leurs actionnaires, les fabriques d'eaux gazeuses ont bien vendu de leur côté pour une dizaine de millions de jus de pompe chargé et aromatisé. Au total, \$43,000,000. Mettons \$40,000,000. Le quart au moins de cette somme tomberait dans le gousset de nos cultivateurs si le gouvernement, en même temps qu'il instituait la Commission des boissons, avait fait pour la culture de la pomme à cidre et l'installation de pressoirs coopératifs ce qu'il fit aux alentours de 1882 pour l'établissement de l'industrie laitière. Dans vingt comtés de notre province il y a des régions montagneuses impropres aux cultures extensives et où la pomme à cidre viendrait à merveille. C'est une erreur de croire que la pomme ne puisse se récolter que dans les environs immédiats de Montréal ou plus au sud. Dans ma jeunesse on croyait dur comme fer que le pommier ne s'acclimaterait jamais à l'est ni au nord de l'Islet. Mon père le premier en planta dans la région de Rimouski et le père ou le frère de M. Firmin Létourneau, l'agronome bien connu, en a aujourd'hui plusieurs centaines en plein rapport à Mont-Louis, sur la côte la moins bien exposée de la Gaspésie, celle du nord. Il y a des années que dans des conversations privées, dans des conférences, en toute occasion, je signale cette culture et son corollaire la fabrication du cidre comme une des industries qui pourraient enrichir la province de Québec, c'est-à-dire le Canada français. Par acquit de conscience, je le fais aujourd'hui une fois de plus. Nous avons pour nous adonner davantage aux cultures spéciales une autre raison que leur rendement direct: c'est le peu d'étendue du domaine cultivable d'une province qu'on se plaît à proclamer plusieurs fois grande comme la France. Un savant aussi distingué que modeste, M. Nagant, professeur à Oka, a dit sur cette incurable lacune de conformation géologique des choses qui devraient nous faire réfléchir.

A l'industrie agricole pourrait se rattacher chez nous, par tradition, l'industrie domestique. Sous la louable impulsion des Cercles de fermières, stimulés eux-mêmes par la popularité toujours croissante des ouvrages domestiques de la province de Québec auprès de l'Anglais et de l'Américain, il se produit de ce côté une renaissance de bon augure. Quand les notions d'art de nos grand'mères auront été retrouvées, il ne restera qu'à créer dans chaque région des organismes de vente efficaces, pour empêcher que les ouvrages ne se sacrifient comme choses sans valeur. Il m'a été offert à moi-même cinquante dollars d'un couvre-lit qui m'en avait coûté trois. Le jour où dans chaque ferme la main-d'œuvre féminine et, en-deçà ou au-delà de certaines limites d'âge, masculine, s'emploiera durant l'hiver à des confections qui se vendent comme œuvres d'art au prix des œuvres d'art, le touriste des États-Unis et des provinces anglaises, qui aujourd'hui dépense tout son argent dans les villes, fera dans la ferme des stations profitables à la fermière. Celle-ci aura enfin, pour le travail de ses mains et de son cerveau, un autre débouché, et infiniment plus profitable, que les hôtels chic où l'on fait du 1,000% à ses dépens. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. L'affluent qu'après bien d'autres je signale à votre attention peut devenir à lui seul une grande rivière. Inutile de dire que l'électrification de la ferme et dans certains cas l'application du moteur mécanique au rouet et au métier pourrait, avec un peu de pratique, accroître la production sans en altérer la qualité. Il serait étrange que, dans le pays par excellence de l'énergie hydro-électrique, cette force motrice ne contribuât pas dans une modeste mesure à l'enrichissement de la ferme. Intensifier et généraliser l'industrie domestique, ce serait utiliser à fort salaire, dans l'atmosphère la plus saine à tous égards, une main-d'œuvre que les économistes de la démoralisation nationale voudraient à tout prix par-

quer dans les villes, comme du bétail, pour l'enrichissement de patrons égoïstes, souvent sans conscience, neuf fois sur dix étrangers.

Autre industrie à développer, pour ne pas dire à sauver : la pêche maritime. Il paraît que depuis quelques années on tente quelque chose dans ce sens sur la côte gaspésienne. Je veux le croire. Je sais cependant de connaissance personnelle, pour avoir passé pendant dix ans toutes mes vacances dans cette région, que le pêcheur gaspésien adopta le moteur à essence longtemps après ses concurrents de la Nouvelle-Écosse, qui n'était pas loin, et du Nouveau-Brunswick, qui était en face. Jusqu'aux environs de 1910 il allait en mer avec les agrès du temps de Jacques Cartier et de Nicolas Denis. Routine, oui; mais surtout pauvreté matérielle et fatalisme engendrés par un siècle de servage économique sur lequel les gouvernants avaient fermé les yeux, quand ils n'y avaient pas — pour obtenir l'appui électoral, pécuniaire et autre, des tout-puissants patrons jersiais — prêté les mains. L'établissement d'un crédit à la pêche sur l'initiative ou tout au moins avec le concours du gouvernement provincial aurait avancé les choses de dix années. Nos ministres parlent aujourd'hui de donner la chasse au marsouin, dévoreur du hareng, qui sert de boëtte au pêcheur. Très bien! bravo! à condition que ces bonnes intentions persistent après les agréables excursions de pêche au saumon sur des rivières toutes afferméées à l'étranger. Mais il y a vingt ans que le pêcheur perd la moitié de son temps à haler de la roussette, si malencontreusement surnommée « chien de mer », et personne ne lui a encore appris qu'en certains pays cet autre ennemi de la morue, ce petit requin, en réalité poisson d'une suprême élégance, fournit de très bonnes conserves à l'Amérique du Sud. Je me suis enquis il y a quelques années à Ottawa de la possibilité d'implanter l'ostréiculture sur certains points de la côte gaspé-

sienne: on m'a répondu que la chose serait probablement possible en soi, mais que, vu les prétentions contraires d'Ottawa et de Québec sur la propriété des fonds de mer littoraux, il ne fallait pas songer à l'entreprendre. Cela nous fait à la vérité une belle jambe! En attendant, une famille Sainte-Croix, du Barachois, pêche le pétoncle et y gagne de l'argent. Ce qu'il faudrait à la province de Québec et en particulier à la Gaspésie, c'est un dictateur de la pêche ayant puisé ses connaissances techniques à l'étranger et ayant à sa disposition tous les moyens d'action nécessaires.

Sur le rôle de l'industrie mécanique dans la création de la richesse — et j'appelle industrie mécanique celle où l'homme n'est pour ainsi dire que l'auxiliaire de la machine au lieu d'en être le maître et usager — il faudrait s'entendre. Est-il vrai que toute machine soit bienfaisante en soi? Je crois avoir suffisamment marqué, à l'article des arts domestiques, que je ne le crois pas. Dans l'affirmative, est-il vrai que la machine soit constamment et uniformément bienfaisante? Je ne le crois pas non plus. Ou les apparences sont fort trompeuses, ou l'on ne tardera pas à constater, par l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, peut-être du Canada, quel danger présente pour la stabilité sociale d'un pays, voire pour sa prospérité matérielle, une production industrielle désordonnée, réglant son rythme uniquement sur la cupidité de l'industriel. Que celui-ci arrive ordinairement à la fortune malgré les crises de chômage dues à son imprévoyance, il se peut: à elle seule, notre législation sur la faillite lui sera toujours une précieuse garantie contre la ruine. La question qui nous importe davantage, c'est de savoir si le corps social sera en fin de compte beaucoup plus riche. On a quelque part, à ce propos, conseillé aux Canadiens-Français d'emprunter leurs méthodes aux Américains. De prime abord, je voudrais bien savoir ce que cela veut dire.

Pour organiser, il faut avoir quelque chose à organiser. Quant à la concentration industrielle, qu'on l'entende comme verticale, comme horizontale ou comme les deux à la fois, si elle n'a pas sur quoi s'exercer, ce n'est pas la peine d'en parler. De toute façon il faudrait voir si les Américains entendent toujours si bien que cela la rationalisation. Nous répondrons donc pleinement aux fins de notre étude en examinant sommairement quel succès nous avons obtenu jusqu'ici dans l'industrie mécanique et quelle place nous pouvons espérer y tenir dans l'avenir. Par la même occasion, nous dirons un mot d'industries spéciales comme l'hôtellerie, l'exploitation des mines, l'exploitation des services publics concédés, la création et la vente de l'énergie industrielle, les chemins de fer.

L'industrie se classe généralement en petite, moyenne et grande, selon les effectifs ouvriers ou les capitaux qu'elle emploie. Aux fins de cette étude, nous appellerons petite industrie celle où le patron travaille encore de ses mains et ne recourt pas au crédit public: moyenne industrie celle où les domaines respectifs du patron et du salarié sont nettement délimités et qui, grâce à des émissions de titres publiques ou privées, peut étendre la vente de ses produits à des provinces entières, voire à tout le pays; grande industrie, celle qui par le monopole total ou partiel de certaines matières premières, l'exploitation de certains services publics et des ressources financières presque illimitées, est devenue un rouage indispensable de l'économie du pays, parfois du monde.

Pour réussir aussi bien que son concitoyen de langue anglaise dans la petite industrie, il faudra d'abord au Canadien-Français l'expérience technique. Un compatriote, curé dans une prospère petite ville ontarienne de 18,000 âmes au tiers canadienne-française, me disait l'an dernier: « Un de mes paroissiens, garçon très intelligent ayant gagné quelques milliers de dollars dans le commerce

de l'épicerie, a dans la tête de fabriquer des eaux gazeuses. Comment pourrait-il s'y prendre ? » Je lui répondis : « Qu'il essaie de placer son fils, ou, s'il n'est pas trop vieux, qu'il se place lui-même, pour deux ou trois années, dans une fabrique de ce genre. Qu'il se procure ensuite, par association d'intérêts ou autrement, temporairement ou à demeure, les services d'un jeune chimiste diplômé de l'Université de Montréal. » L'indication vaudra peut-être pour une multitude d'autres initiatives. En tout cas, ce ne sont pas les aptitudes professionnelles qui manqueront jamais au Canadien-Français, que le moindre apprentissage a bientôt transformé en ouvrier stylé et pour qui, au témoignage de tous ses patrons, le système D n'a pas de secrets. A condition d'opérer dans un milieu propice et de savoir se procurer à prix d'argent, comme les techniciens anglais font eux-mêmes, les concours administratifs indispensables, il ne lui manquera plus comme patron d'industrie que le soutien d'une banque d'escompte bien pourvue de capitaux et pas trop tâtilonne, beaucoup de prudence, beaucoup d'énergie, beaucoup de décision et pas trop de golf. L'échec viendra le plus souvent de l'inaptitude — très fréquente chez les anciens ouvriers — à utiliser les autres, surtout les hommes de valeur. Parfois aussi elle sera due à l'insuffisance simultanée de « cocologie » et d'huile de bras. L'ouvrier fraîchement passé patron doit savoir non seulement raisonner, mais aussi, à l'occasion, payer de sa personne.

L'expérience a amplement démontré que nous ne sommes pas non plus inaptes à la moyenne industrie. Une opération financière récente a mis les établissements Rolland en vedette, mais ils grandissaient depuis quarante-cinq ans. La *Regent Knitting Mills Co.*, bonneterie qui emploie à l'année plus de sept cents personnes, ne serait guère connue qu'à Saint-Jérôme de Terrebonne si deux opérations de finance en cinq années n'avaient révélé son importance au reste du pays. Les plus grandes fabriques

de chaussures de Montréal et de Québec — qui sont aussi parmi les plus grandes du Canada — appartiennent à des Canadiens-Français. La *St. Lawrence Brick Co.*, la *E. T. Corset Co.*, la *Dominion Corset Co.*, la fonderie Bélanger, la *Rock City Tobacco Co.*, la confiserie Martineau (depuis quelques années propriété des frères Vaillancourt), la fabrique d'orgues Casavant, les fabriques de pianos de Sainte-Thérèse, les confitureries Raymond et Renaud, la laiterie et crèmerie Joubert, la teinturerie Dechaux (car les frères Dechaux sont Canadiens comme vous et moi, quoique protestants), la fabrique de pâtes alimentaires Catelli, la valiserie Fournier, la roulerie Baillargeon, les *Acme Glove Works*, le *Queen's Hotel*, l'entreprise de construction Robertson & Janin, les tanneries Galibert (car les Galibert sont maintenant des Canadiens au même titre que des centaines d'industriels nés en Angleterre, en Écosse, en Irlande), sont des affaires d'envergure, qui ont progressé dès leur fondation. De temps à autre il en passe une aux Anglais. C'est ce qui est arrivé à la Brasserie Frontenac et à plusieurs grandes boulangeries, c'est ce qui vient d'arriver aux papeteries Rolland. Il n'y a pas toujours également lieu de le regretter. Tout dépend du prix de vente et du remploi qu'on en peut faire. Le million et quart (devrai-je dire le million et demi ?) versé aux Beaubien et à leurs associés de la Brasserie Frontenac n'est pas resté improductif. Les quatre millions que les papeteries Rolland ont été payées et qu'elles valaient amplement ne le resteront pas davantage, ou je ne connais pas les Rolland. On m'assure que les Viau n'ont pas fait une mauvaise affaire en passant la main, et d'ailleurs, à peine avaient-ils touché leur million (cela, c'est un minimum) que les frères David, partis eux aussi de rien, et tout jeunes encore, réalisaient dans la même industrie une jolie fortune. Évidemment, mieux vaudrait tout garder. Non moins évidemment, les établissements que nous venons d'énumérer comptent encore pour peu de

chose dans l'ensemble de la production industrielle du pays, si l'on tient compte de la population. Ils n'en démontrent pas moins que dans toutes les industries d'un accaparement difficile ou impossible le Canadien-Français, avec des moyens parfois inférieurs, réussit aussi bien que ses concurrents de langue anglaise. Que l'absorption de la Nationale des Ciments par la *St. Mary's Cement Co.* ne nous induise pas en erreur sur ce point. Librement consentie, les propriétaires de la Nationale n'y eussent même pas songé sans les erreurs presque inévitables commises dans le lancement de l'entreprise. Aujourd'hui que la *Canada Cement Co.*, avec ses \$20,000,000 d'obligations, ses \$21,000,000 d'actions de préférence et ses 600,000 parts à rémunérer, a plus à craindre que jamais de la concurrence, les auteurs de cette première expérience, en la renouvelant sur une modeste échelle et à condition de jeter cette fois en Ontario comme dans le Québec leurs bases d'opérations, pourraient facilement ébranler le colosse aux pieds non pas de ciment, mais d'argile. Malheureusement, le trait caractéristique du Canadien-Français en matière industrielle, c'est de lâcher pied au premier échec, même relatif. Il lui faut réussir du premier coup. Il ne sait pas encore mettre à profit les leçons de l'expérience. Du reste, même s'il avait, lui, assez de vigueur pour réagir, qui lui ferait crédit ? Où trouverait-il des gens pour se dire que s'il n'est pas un sot son premier échec l'aura forcément instruit ?

La grande industrie, en notre pays, ce sont notamment les charbonnages, l'extraction et le raffinage des pétroles, les mines métalliques, la métallurgie, la navigation, les travaux publics, les ciments, les services publics, la meunerie, la distillerie des alcools, la construction automobile, les chemins de fer, les pâtes et papiers, les forces hydro-électriques, demain la construction aéronautique, bref, tout ce qui, en prélevant tribut sur l'ensemble du pays, crée

ou soutient l'aristocratie financière. Notre place peut s'y mesurer à peu près par zéro. Tout au plus pourrions-nous prétendre figurer à l'article des mines métalliques dans la personne des deux frères Timmins, français par leur mère, et dont l'un au moins, Henri — beau-père de M. Donat Raymond, soit dit en passant — penche nettement du côté français. J'ai dit pourquoi nous ne sommes pas forcément exclus pour toujours de l'industrie des ciments. Dans ce domaine, quelques millions de dollars, du coup d'œil, de l'audace, feraient des merveilles. N'oublions pas que les deux tiers des ciments qui s'emploient en notre province sont affectés à des travaux où l'influence des gouvernants est toute-puissante: en appelant M. Perron dans son conseil, la *Canada Cement Co.* a montré qu'elle s'en rendait compte. Pour des raisons identiques, une entreprise de constructions privées et de travaux publics aussi allante, aussi puissamment soutenue, que celle de Robertson & Janin, peut aller très loin. L'accaparement des grains étant impossible, il n'y a pas d'empêchement absolu à ce que nous prenions un jour ou l'autre dans la meunerie un rôle proportionné à notre importance comme consommateurs. Dans les charbonnages, dans la métallurgie, dans la navigation, nous ne serons jamais rien, sauf peut-être comme actionnaires en compagnie des Béique, des Marcellin Wilson, des Perron, des Herman Fortier, des Leman.

La perte des pâtes et papiers pourrait s'atténuer très sensiblement à la longue par une politique de reboisement qui embrasserait, avec la partie la moins fertile des vieilles terres, de vastes régions à récupérer dans de certaines conditions sur les concessionnaires de la forêt. Une étude attentive de la législation et des règlements administratifs démontrerait, croyons-nous, que depuis une vingtaine d'années, pour garantir la sécurité des capitaux engagés, on a graduellement modifié du précaire au permanent le

régime des concessions. Traiter avec justice les exploitants, nous en sommes. Il y a en pareille matière, cependant, un intérêt public qu'aucune législation ni réglementation ne saurait méconnaître. Le moindre droit que l'État puisse se réserver, dans la concession des coupes, c'est celui de reprendre pour son usage personnel un fond dénudé par la hache ou par le feu. A condition de comprendre cette vérité et d'en tirer parti, de pratiquer pour son compte et de populariser parmi notre population rurale la culture des essences qui allient la croissance la plus rapide aux propriétés requises, et à la condition non moins essentielle de ne pas se ranger éternellement du côté des gros capitaux, il pourrait en moins d'un demi-siècle améliorer très sensiblement notre position. Du moins j'incline à le croire. Le prix du bois, aujourd'hui, n'entre guère que pour un quart dans le prix de fabrication du papier-journal. Quand la matière première sera en grande partie épuisée — et avant un demi-siècle, quoi qu'on prétende, elle le sera — c'est le propriétaire du bois qui aura, comme on dit, le gros bout du manche. Ce jour-là, si le gouvernement a su prévoir et agir, et s'il ne recule pas devant le rôle d'organisateur de la production et de contrôleur des ventes, le domaine forestier, public et privé, rémunérera un certain nombre de Canadiens-Français autrement qu'en qualité de bûcherons et de draveurs. Il n'est que juste d'ajouter qu'en se réservant la propriété du fond et le droit de réviser périodiquement les droits de coupe, l'État, c'est-à-dire nous tous, reste en quelque sorte l'associé des concessionnaires.

En Amérique, il n'y a guère que le Québec où les services publics — transports en commun, distributions de gaz et de courant électrique, etc. — soient concédés par un gouvernement ou des municipalités de langue française. C'est donc dans cette province seulement que nous aurions pu aspirer à l'exploitation de pareils services. En

dépit d'exploits comme l'établissement des transports en commun de Montréal, diverses causes ont contribué à nous en exclure. La croissance rapide des grandes villes, se produisant à une époque où nous n'avions encore de capitaux que pour... les tramways du Détroit, a exigé des ressources financières et des connaissances techniques qui nous faisaient encore défaut. Nous aurions pu à la rigueur nous adresser à l'étranger, mais par malheur la qualité première des grands bâtisseurs, le cran, qui avait assuré le succès de la compagnie du Canadien-Pacifique, semblait à cette époque être chez nous le partage à peu près exclusif des fripons. Mettons aussi une part de notre déchéance au compte de gouvernants qui par intérêt personnel, par bêtise ou autrement, sembleraient s'être appliqués à rendre en l'espèce toute reprise impossible. Aujourd'hui, à moins de miracles comme il ne s'en produit guère sous les gouvernements démocratiques, autant dire ploutocratiques, les services publics du Canada français sont définitivement hors de nos mains, sauf les modestes avantages que les plus malins d'entre nous peuvent s'y ménager par les influences politiques ou les relations personnelles. De confiscation il ne faut pas parler: ce qu'il y a de plus honorable, quand on a vendu sa terre — je veux dire l'usage de ses routes, de ses rues, de ses places publiques — pour un plat de lentilles, c'est encore de respecter son contrat. Mais il nous reste le droit de régler les tarifs de manière à ne pas souffrir positivement de nos concessions. Ce droit, les grands usagers anglais, qui paient comme nous jusqu'à 35 et 40 dollars le cheval l'énergie industrielle débitée à 20 et 25 en Ontario, seraient les premiers à nous le reconnaître. L'indifférence des gouvernants ou de leurs soi-disant commissions de contrôle devant l'orgie de surcapitalisation qui règne depuis quelques années est une véritable trahison de l'intérêt public.

Copropriétaires des chemins de fer de l'État, c'est surtout à notre apathie de citoyens de deuxième zone que nous devons d'être jusqu'en notre province presque entièrement exclus des bénéfices de leur entretien et de leur exploitation. Nous ferons donc bien de réfléchir longuement avant de consentir à céder cet avoir inestimable à une compagnie qui sera demain, si elle ne l'est déjà, l'affaire du capital américain. La régie d'État comporte certes de graves inconvénients. Sont-ils plus graves que la dépravation des corps législatifs telle que nous l'avons vu pratiquer depuis 1870 jusqu'à ces dernières années par les compagnies de chemin de fer? Cette considération d'ordre moral à part, l'indépendance nationale doit nous être doublement à cœur si elle se confond avec l'intérêt économique du Canada français.

Y aura-t-il jamais d'égalité économique possible pour nous, tant que, dans le Québec même, les sources mêmes de l'énergie industrielle, autant dire de la vie économique, échapperont complètement à notre influence? On ne saurait en effet qualifier de participation à la propriété un actionariat de petites gens qui ne sert qu'à seconder les entreprises d'agiotage de quelques puissants écumeurs. Pour nous le 2%. Pour les autres la récolte périodique de millions par la constitution et la revente des filiales, l'achat et la revente des entreprises indépendantes, les conversions de titres votées sans nécessité et au détriment de l'avoir social. Les serviteurs publics qui pratiquèrent jusqu'aux environs de 1906 l'aliénation perpétuelle et quasi gratuite de nos forces hydrauliques furent de fiers imbéciles ou de profonds scélérats. Ceux qui ont depuis affermé les chutes restantes aux mêmes concessionnaires sans exiger, donnant donnant, la limitation de durée des premières concessions, n'ont guère montré plus de sens national. Faudra-t-il subir éternellement les conséquences de pareilles erreurs, pour ne pas dire de pareils crimes?

Cela n'est pas sûr. On a, d'un seul coup, plus que doublé les concessions de Shawinigan sur le Saint-Maurice, mais Carillon, si la propriété en est reconnue à la province, sera une belle carte dans notre jeu. Ce qui nous paraît aujourd'hui la limite de la force à créer d'ici un demi-siècle sera avant vingt-cinq ans devenu insuffisant. Exercer dans toute son étendue le droit d'imposition fiscale et de réglementation tarifaire, vendre de plus en plus cher le concours du gouvernement dans les entreprises, presque partout nécessaires, de régularisation des eaux, empêcher les majorations artificielles de capital, suspendre complètement toutes concessions nouvelles tant que les premiers concessionnaires n'en auront pas un besoin urgent, et dire alors à ces derniers: « Messieurs, nous voulons vous traiter équitablement, mais nous vous demandons en retour un acte d'élémentaire justice envers le peuple dont la propriété vous a si fabuleusement enrichis. Remettez toutes vos concessions dans le domaine de l'État et vous en obtiendrez une nouvelle pour soixante-quinze années, pour un siècle; bien plus, à condition de pouvoir contrôler rigoureusement vos opérations financières, vos comptes, vos tarifs, nous étendrons ce nouvel affermage à toutes les forces encore disponibles. A la fin du bail, tout fera retour à l'État, dans des conditions à déterminer, d'après la proportion du capital restant à amortir, par une cour des comptes qui aura été établie dès la mise en marche du nouveau régime et qui en formera partie intégrante... » L'idée paraît de prime abord chimérique. Elle ne l'est plus quand on réfléchit: premièrement que jamais conseil d'administration d'une entreprise privée n'a prévu pour plus d'un siècle; deuxièmement que pour amortir en 75 ou en 100 années un capital portant 5% d'intérêt, il suffit d'une annuité totale de 0.05132161 ou de 0.05038314, selon le cas; enfin, qu'un peuple s'imposera volontiers un siècle d'attente s'il est assuré d'y gagner la possession

d'une richesse comme il n'en existait autrefois que dans les plus chimériques des Eldorados. Maîtres dans cent ans ou esclaves éternellement : telle est l'alternative qui s'offre à nous ; il n'y en a point d'autre.

Résumons. Maîtres du sol, nous avons cent moyens d'en accroître le rendement, et la paresse, l'inconséquence, la veulerie de corps et d'esprit, pourraient seules nous en détacher. L'industrie domestique peut augmenter l'aisance de milliers de foyers, tout en les ennoblissant. La pêche maritime pourrait, comme l'agriculture, être rendue beaucoup plus payante. Avec le perfectionnement de notre technique et l'extension graduelle de nos sources de crédit nous deviendrons, si nous le voulons, les égaux de nos concitoyens anglais dans la petite et la moyenne industrie. Dans la grande industrie nous pouvons, par des prodiges d'énergie et d'habileté, conquérir partout, sauf dans la métallurgie, la navigation, la construction automobile et probablement, hélas ! la construction aéronautique, des positions sinon brillantes, du moins satisfaisantes.

Mais, on le voit et je ne saurais trop y appuyer, ces résultats supposent une réforme radicale de l'esprit public, une étroite coordination de toutes nos forces vives, un dévouement loyal et intelligent des gouvernants à la cause des gouvernés. Ce n'est pas en imitant servilement nos concitoyens anglais, mais en agissant par des moyens plus à notre portée et répondant mieux à nos besoins, que nous rattraperons l'avance énorme qu'ils ont sur nous. S'il le faut, notre mécanisme bancaire sera modifié. La transformation des cultures exige un crédit spécial, à long terme ? Qu'il soit organisé par nous et pour nous. Nous manquons d'organismes de crédit spéciaux pour la pêche maritime ? Ayons-les. Nos Caisses populaires pourraient, bien administrées, rendre des services immenses : au lieu de les laisser vivoter sous la tutelle ombrageuse, pas toujours bienveillante, des banques d'escompte, efforçons-nous

de leur procurer des administrateurs compétents. Nos écoles commerciales fabriquent chaque année sur un modèle uniforme — le modèle anglais — des centaines d'aspirants teneurs de livres: de toutes petites additions au programme d'études prépareraient notre jeunesse à la gestion intelligente de ces organismes. Créons pour l'agriculture l'école complémentaire. Ayons à l'école primaire des livres de lecture pour l'enfant du pêcheur et d'autres livres pour l'enfant du cultivateur. Que l'enseignement économique de nos universités se nationalise davantage, s'inspire davantage de nos intérêts propres. Dans l'ordre politique, ne laissons pas les praticiens inconscients ou les profiteurs trop conscients de la trahison nationale piper les mots pour donner le change sur leurs méfaits; quelque dangereux qu'il soit, ne reculons pas devant l'étatisme si aucun régime ne peut nous arracher à la servitude. Quand on a étatisé sans nécessité incontestable, mais à la satisfaction presque générale, le plus putrescible des commerces, celui des boissons alcooliques, on est mal venu de prétendre que le gouvernement ne saurait, sans faire éclater la machine, exploiter les forces hydrauliques dans l'intérêt du plus grand nombre, comme celui d'Ontario le fait avec un succès si éclatant. On a réclamé, non sans à-propos, la création d'un conseil supérieur d'études économiques par l'État: quel est plutôt le millionnaire qui nous fera cadeau de cet organe, dans l'esprit de désintéressement où doivent s'envisager nos problèmes nationaux? A un idéalisme intense sachons allier un réalisme intense. Bref et pour tout dire, parlons moins et agissons plus. Montrons qu'après cent soixante-quinze ans de glissements successifs, parfois imperceptibles, vers un état d'infériorité que l'abandon de toutes nos richesses naturelles à l'étranger menace de rendre irrémédiable, nous avons au moins acquis ce qui nous a si lamentablement fait défaut dans le passé: l'instinct de conservation.

APPENDICE

L'Achat chez nous¹

But de la Ligue de l'Achat chez nous

Pour répondre aux demandes de renseignements qui nous sont faites de temps à autre, la campagne d'Achat chez nous est essentiellement une campagne d'éducation dans le domaine économique.

L'idée d'une telle campagne vient du fait que notre groupe a considérablement perdu du terrain dans le domaine économique, depuis un quart de siècle en particulier. Ce recul résulte, d'une part, des tendances monopolisatrices de plus en plus accentuées de certains intérêts financiers — la plupart étrangers — dont le travail concerté a fait disparaître notre moyenne et petite industrie et même une large part de notre commerce de détail, comme c'est de plus en plus le cas dans les autres provinces de ce pays. Ce recul résulte aussi, dans une large mesure, de notre propre faiblesse, de notre apathie, de l'oubli des vérités essentielles qui font les peuples vigoureux et forts.

Le mot d'ordre lancé par la Ligue: *Achetons chez nous*, ne diffère guère des mots d'ordre similaires qui sont utilisés dans la plupart des autres pays et même des autres provinces du Canada. La France est en pleine campagne semblable en vue de réduire le chômage et dans tous les journaux de ce pays on peut lire le mot d'ordre: *Achetez français*. La célébration du Jubilé Royal a donné lieu à une nouvelle réédition, dans tout l'Empire, du mot d'ordre: *Buy British*. Mais dans ce dernier cas, si on demande d'acheter des produits de l'Empire, chaque partie de l'Empire veut s'assurer son propre marché d'abord, et c'est ainsi que nous avons les mots d'ordre: *Buy in Canada Goods*, *Buy Australian Goods*. Cette préférence à assurer aux produits de la patrie vient d'être reconnue officiellement, lorsque les Dominions ont consenti à ne pas expédier en Angleterre, à certaines époques de l'année, des produits qui viendraient

1. Cette documentation nous a été fournie par la Ligue de l'Achat chez nous.

en concurrence avec les produits d'agriculture locale. Et en notre propre pays, nous voyons les provinces lancer des campagnes dont le mot d'ordre est de donner la préférence aux produits de la province d'abord. *Buy in Manitoba, Buy in Maritimes, Buy in Ontario.* Et ces campagnes, l'Association des Manufacturiers canadiens elle-même les approuve, comme en font foi les commentaires favorables de sa revue officielle *Industrial Canada.*

La Ligue de l'Achat chez nous croit faire œuvre nationale dans le sens le plus large du mot, sachant que le pays ne peut pas être prospère si un tiers de sa population est condamnée à vivre perpétuellement dans la misère, sans même avoir l'espoir de se relever économiquement. Ce serait là, pour le reste du pays, un poids lourd qu'il ne saurait traîner indéfiniment sans danger. A ce point de vue la Ligue tend donc à remplir, au sens national, le même rôle que le gouvernement fédéral lorsqu'il a cru devoir prendre des mesures extraordinaires pour venir en aide aux provinces maritimes, et, plus récemment, aux provinces de l'Ouest, soit aider une partie du pays à se relever pour assurer la prospérité et la sécurité de la nation. Notre pays ne sera une puissante unité qu'en autant que ses parties composantes seront elles-mêmes vigoureuses et saines.

L'Achat chez nous n'est pas et ne peut pas être de l'exclusivisme. Nous ne produisons pas le tiers, pas même le quart peut-être, de ce dont nous avons besoin. Comme tous les autres pays, nous ne pouvons pas, non plus, prétendre tout produire nous-mêmes. C'est pourquoi, chaque fois qu'il nous faut un article inexistant chez nous, nous devons donner la préférence à un produit de notre province d'abord, de notre pays ensuite, puis de l'Empire.

En d'autres termes, nous demandons aux nôtres de faire ce que font les autres groupes de ce pays, de prendre exemple sur eux, assurés que c'est à cette condition seulement qu'il y aura réelle collaboration entre les différentes parties du Canada, pour assurer la prospérité générale. Quelle que soit notre origine ethnique, nous devons d'abord assurer notre patronage aux nôtres dans la localité que nous habitons, dans la région et dans notre province. Chaque groupe pourra ainsi développer le commerce et l'industrie moyenne chez lui, prospérer pour pouvoir ensuite participer pleinement à la vie économique générale.

Comment pratiquer « l'achat chez nous »

Achetons chez nous. — Ce mot d'ordre est dans l'intérêt des nôtres, à quelque classe qu'ils appartiennent.

Acheter chez nous, c'est d'abord exiger les produits naturels, agricoles et autres de notre province et, en particulier, ceux de nos compatriotes canadiens-français.

Acheter chez nous, c'est faire tous ses achats, quand c'est possible, dans sa ville ou dans sa région; c'est encourager le marchand de chez nous.

Acheter chez nous, c'est utiliser les services des professionnels de sa paroisse ou de sa ville, médecins, avocats, notaires, dentistes, courtiers, etc.

Acheter chez nous, c'est donner la préférence aux produits de notre industrie à nous, c'est aussi transiger avec nos Caisses populaires, avec nos banques, nos compagnies d'assurance et de fiducie, en un mot, avec toutes les institutions qui sont aux mains des nôtres.

Mais, *acheter chez nous,* c'est aussi, pour nos professionnels, nos industriels, nos financiers, nos agriculteurs, nos marchands, pour nos commis et employés, donner aux clients le meilleur service, leur assurer des produits de qualité égale à prix égaux à ceux des concurrents, c'est faire face à la concurrence en faisant toujours aussi bien que les autres. C'est à cette condition seulement que la campagne de l'achat chez nous pourra être un succès.

Tous, consommateurs, producteurs, professionnels et employés, nous pouvons, chacun faisant ce qu'il doit faire, réaliser le relèvement économique des Canadiens français. Le vouloir, c'est nous sauver. Refuser de le faire, c'est être traître à sa race, parce que c'est contribuer à sa déchéance.

Un appel à l'élite canadienne-française

Ceux qui dirigent sont tenus de donner l'exemple, parce qu'ils seront les premiers à en bénéficier. Achetons chez nous pour maintenir nos institutions.

Les véritables trahisons, préméditées et voulues, sont rares. Ce sont les petites défections individuelles de chaque jour qui ont conduit le peuple canadien-français au bord de l'abîme.

Tous les arguments invoqués pour justifier ces défections individuelles et quotidiennes, — qui feront disparaître notre peuple de langue française et catholique plus sûrement que toutes les véritables trahisons, — s'appuient sur des raisonnements faux. Nous nous devons à nous-mêmes et aux nôtres d'abord. C'est à la condition expresse de vivre et de prospérer comme groupe ethnique que nous pourrons participer à la prospérité du pays, et non pas en sollicitant la charité des autres groupes ethniques pour obtenir quelques dons qui nous seront accordés dédaigneusement. Canadiens français et catholiques, nous sommes solidaires les uns des autres.

Le sens catholique, d'ailleurs, nous enseigne la même leçon. « Il est juste, il est opportun, a écrit Mgr Pâquet, que cette solidarité s'affirme, que tous ceux à qui la Providence a départi le même sang, la même langue, les mêmes croyances, le même souci des choses spirituelles et immortelles, resserrent entre eux ces liens sacrés, poussent l'esprit d'union, de confraternité sociale aussi loin que le leur permettent leurs devoirs de loyauté politique. Les sympathies de race sont comme les notions de justice et d'honneur, elles ne connaissent point de frontières. » L'honneur de notre race avant tout est une vertu sociale. Notre premier devoir, c'est d'être de notre race et d'en être intensément.

Pratiquons pleinement la doctrine de l'achat chez nous. Ne nous laissons pas induire à acheter d'une maison étrangère à notre groupe sous prétexte que son représentant est un des nôtres. Nous n'avons un si grand nombre des nôtres à l'emploi des institutions étrangères que parce que nous n'avons pas su développer nos propres institutions commerciales. Développons nos entreprises à nous et nous pourrons, grâce à l'emploi judicieux de notre pouvoir d'achat, assurer chez nous des positions aux nôtres et leur permettre en plus l'avantage de pouvoir atteindre les sommets où ils n'espèrent même pas pouvoir jamais arriver présentement. Nous devons aider les nôtres à

l'emploi des maisons qui ne sont pas en concurrence avec nos entreprises, mais nous n'avons pas le droit de détruire celles-ci pour aider quelques individus.

Il n'est pas toujours facile de savoir si une maison est de chez nous. La Ligue de l'Achat chez nous est organisée en vue de donner gratuitement ces renseignements dans la mesure possible. Elle est à votre disposition, tant pour vous renseigner sur un cas particulier que pour vous donner une liste des nôtres engagés dans un commerce ou une industrie quelconque.

SIGNEZ LA FORMULE D'ADHÉSION

La doctrine de l'achat chez nous est une ligne de conduite dictée par le simple bon sens. Il n'est pas un véritable Canadien français qui ne puisse la pratiquer, quel que soit son état social, quel que soit aussi son état de fortune. Elle n'exige aucun sacrifice de personne, mais simplement un peu de réflexion et le désir de faire sa part.

Demandez la formule d'engagement à l'Achat chez nous. Lisez-la attentivement et constatez comment il est facile d'être vraiment patriote dans le domaine pratique. C'est là aussi que s'expriment la conviction profonde et la volonté qui l'accompagne. Il s'agit maintenant d'avoir la ferme volonté de faire sa part au mouvement de rénovation économique en pratiquant l'achat chez nous.

Devenez membre adhérent du plus important mouvement de l'heure. Signez la formule d'engagement à l'Achat chez nous et retournez-la, avec toutes vos demandes de renseignements, au Secrétariat général de la Ligue de l'Achat chez nous, 477, rue Saint-François-Xavier, chambre 305 (tél.: Plateau 6621), Montréal. Aucune contribution n'est exigée et les renseignements y sont donnés gratuitement.

Adhésion des vendeurs

Engagement de l'employeur

Je, soussigné, propriétaire de la maison.....
ou son représentant autorisé, engage ladite maison ou entreprise
à mettre en pratique les neuf premiers articles de la formule qui
suit et en plus:

1° A percevoir chaque mois les souscriptions mensuelles de
nos employés qui seront *membres contributeurs* de la Ligue de
l'Achat chez nous et à transporter immédiatement à la Ligue
le montant total de ces souscriptions, ce montant devant être
considéré comme souscription desdits membres contributeurs
et non pas comme partie de la souscription de la maison elle-
même;

2° A aviser la Ligue chaque fois qu'un de ces *membres con-
tributeurs* cessera d'être à notre emploi et à remettre à la Ligue
sa carte de membre de la personne en question.

Date.....
.....

Engagement des vendeurs

Je, soussigné, Canadien français et employé à titre de ven-
deur pour la maison de
qui est elle-même au nombre des *membres bienfaiteurs* de la
Ligue de l'Achat chez nous, déclare approuver les principes de
ladite Ligue. En demandant d'être admis au nombre de ses
membres contributeurs, je m'engage formellement, pour colla-
borer à son travail d'éducation et pour maintenir ses activités;

1° A acheter chez nous, à prix, qualité et service égaux;

2° A exiger des produits des nôtres;

3° A ne pas exiger plus des nôtres que de leurs concurrents;

4° A ne pas délaissier une entreprise de chez nous avant d'en
avoir fait connaître la raison au propriétaire;

5° A prendre les précautions nécessaires pour ne pas me
laisser induire en erreur par la publicité mensongère;

6° A donner entière satisfaction au client;

7° A coopérer en offrant et en acceptant avec bon esprit les
suggestions propres à améliorer les affaires de chacun de nous;

8° Dans la mesure du possible, à ne transiger qu'en français;

9° A propager ces principes d'action et à leur obtenir des adhésions formelles;

10° A verser chaque mois à mon employeur actuel, pour être remis à la Ligue, une souscription de vingt-cinq (25) sous;

11° A n'utiliser la carte de membre contributeur, qui restera toujours la propriété de la Ligue, qu'en vue d'aider exclusivement le commerce de mon employeur actuel et jamais pour servir les intérêts d'une maison ou d'une entreprise étrangère à notre groupe;

Je reconnais aussi par les présentes le droit de la Ligue de l'Achat chez nous de ne plus me reconnaître comme *membre contributeur* et de reprendre la carte d'identité qu'elle m'aura prêtée et cela dès que je cesserai d'être à l'emploi de la maison ci-haut mentionnée, ou dès que je cesserai de verser ma contribution mensuelle, ou encore si mon employeur cesse d'être *membre bienfaiteur* de la Ligue.

Je déclare être satisfait des engagements ci-dessus et m'engage sur mon honneur à les observer fidèlement.

Date.....

(*Chaque signataire s'engage individuellement*)

Signatures:

Adresses:

.....
.....
.....

Fondation de sections

Attendu :

Que la puissance économique de la race canadienne-française est si peu en proportion du nombre d'individus qui la composent qu'elle est menacée d'être complètement asservie;

Qu'une telle servitude, si elle se réalise, signifiera en pratique la perte, en tant que groupe ethnique, de notre influence politique et sociale en Amérique;

Que cette situation résulte d'abord de notre apathie et de notre insouciance, tant comme consommateurs que comme marchands et producteurs;

Qu'il est possible de réagir et de corriger cet état de choses en un temps relativement court par une campagne méthodique et constante auprès des hommes d'affaires et des consommateurs;

Qu'une telle campagne d'éducation et de propagande donnera des résultats tangibles d'autant plus rapidement qu'elle se fera en même temps dans toutes les paroisses et dans tous les centres de la province;

Il est proposé par.....

Secondé par.....

1° Que toutes les personnes présentes à cette réunion viennent de fonder et fondent par la présente résolution la section

.....

de la Ligue de l'Achat chez nous.

2° Que cette section soit composée des personnes présentes et des autres personnes qu'elles pourront s'adjoindre à l'avenir;

3° Que cette section, tout en s'engageant à collaborer avec les autres sections du Canada par l'entremise du Congrès annuel et du Comité Central Permanent de la Ligue, tant pour la propagande que pour maintenir l'Office de Renseignements économiques qui est attaché au secrétariat général, restera financièrement indépendante des autres sections et du Conseil central permanent, et pourra adopter les initiatives locales qu'elle jugera à propos en vue d'assurer notre indépendance économique. Cependant, *les manifestations publiques* devront d'abord être approuvées par le Conseil central.

.....
Secrétaire.

.....
Président.

N. B. — S. v. p., faire adopter cette résolution par une assemblée régulière des membres formant votre section et retourner une copie signée au secrétariat général de la Ligue, chambre 305, 477, rue Saint-François-Xavier, Montréal; téléphone: PL. 6621.

ACHETONS CHEZ NOUS

et nous serons les maîtres de notre destinée

Il est démontré que chaque année nous donnons :

- \$33,500,000 aux compagnies étrangères d'assurance-vie;
- 5,800,000 aux compagnies étrangères d'assurance-feu;
- 11,500,000 aux fabriques de tabac à capital étranger;
- 20,000,000 aux épicerie-chânes à capital étranger;
- 30,000,000 aux étrangers fabricants de vêtements;
- 9,000,000 aux biscuiteries étrangères.

Et ce ne sont là que quelques exemples pris au hasard.

Avec un pouvoir d'achat de 800 millions de dollars, d'après le *Financial Post*, ne versons-nous pas chaque année un montant de 500 millions et plus aux maisons étrangères ?

LA LIGUE DE L'ACHAT CHEZ NOUS

A été fondée en vue de diriger vers nos maisons d'affaires ce formidable montant de 500 millions perdu chaque année. Nous assurerons ainsi notre prospérité à nous au lieu de faire celle des autres.

La Ligue n'est pas l'affaire de quelques hommes mais des associations suivantes:

- Association catholique de la Jeunesse canadienne;
- Association catholique des Voyageurs;
- Association Canado-Américaine;
- Association des Hommes d'Affaires du Nord;
- Chevaliers de Carillon;
- Comités des lecteurs du *Devoir*;
- Est Central Commercial;
- Fédération des Cercles d'études des Canadiennes françaises;
- Fédération des ouvriers du Canada;
- Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste;
- Jeunes-Canada;
- Ligue d'Action nationale;
- Société Saint-Jean-Baptiste;
- Union catholique des Cultivateurs.

L'effectif de ces associations réunies représente plusieurs milliers de membres, ce qui constitue un noyau de propagande considérable, sans compter le travail immédiatement tangible des sections paroissiales de la Ligue.